

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL_23_10_11_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

Excusés :

M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Edith ALIX	(Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN COMMUNICATION

Le Conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite au départ de Bérénice GANDEMER au terme de son contrat (octobre 2023), le service communication nécessite un renfort.

Considérant qu'il a été jugé pertinent d'orienter le recrutement vers un contrat d'apprentissage en alternance.

Considérant qu'il est donc proposé au Conseil Municipal du projet de signature d'un contrat d'apprentissage dans le cadre de la préparation d'un diplôme en communication (BTS).

Considérant que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrit au budget de la ville.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le recours au contrat d'apprentissage dans le domaine de la communication.

- **DÉCIDE** de conclure dès la rentrée scolaire un contrat d'apprentissage dans le cadre de la préparation d'un BTS/DUT en communication.

- **AUTORISE** l'inscription de ce crédit au budget de la Ville.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage, les conventions conclues avec les écoles et payer les frais y afférents.

-

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane VAN RYSSEL

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU